

FORMULAIRE DE DÉMARCHAGE

Conformément à l'arrêté municipal du 28 juin 2023 n° 2023-0045, tout démarchage doit faire l'objet d'une déclaration auprès du service de Police Municipale de Saint-Jean de Braye. Le présent formulaire n'autorise en aucun cas le mandataire à se déclarer accrédité par la commune afin de démarcher les particuliers.

Document à retourner au poste de Police Municipale de Saint-Jean de Braye ou par courriel : policemunicipale@ville-saintjeandebraye.fr

DÉCLARANT

DÉNOMINATION SOCIALE

NUMÉRO SIREN

ADRESSE COMPLÈTE

CODE POSTAL

VILLE

DÉMARCHAGE

OBJET DE DÉMARCHAGE

SECTEUR DU DÉMARCHAGE

PÉRIODE DU

AU

DÉMARCHEUR

NOM

PRÉNOM

TÉLÉPHONE

DATE DE NAISSANCE

NUMÉRO D'AGENT

IMMATRICULATION DU VÉHICULE

OBSERVATIONS

PIÈCES À FOURNIR :
- CARTES PROFESSIONNELLES DES AGENTS

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE

CACHET ET SIGNATURE

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer les démarchages. La base légale du traitement est l'article 6(1) du RGPD, l'exercice de l'autorité publique dont est investie la commune de Saint-Jean de Braye.

Les informations enregistrées à l'usage du service ou de la direction de la Police Municipale de la ville de Saint-Jean de Braye et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : personnels affectés au service de la Police Municipale de Saint-Jean de Braye. Les données seront conservées pendant une durée de 1 an.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 « RGPD » et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et limitation du traitement et d'effacement de vos données. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre Délégué à la protection des données, par voie électronique : dpo@ville-fleurylesuabrais.fr ou par courrier postal à Madame le Maire, Hôtel de Ville – CS90009 – 45801 Saint-Jean de Braye Cedex.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès des services de la CNIL : <https://www.cnil.fr>